

Les Infos de Base

mercredi 16 mars 2011
volume 14, numéro 11
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3** Du nouveau dans *Accès Légal : Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 16 mars 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 16 mars 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 10 du 12 mars 2011.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-59.01, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-30, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 23 février 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 19 février 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 6 du 16 mars 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 6 du 16 mars 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 février 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} mars 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 février 2011 et contient maintenant quelque 7 763 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 février 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 février 2011.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Arrêté ministériel concernant l'installation d'un support à bicyclettes à l'avant des autobus et des minibus, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.01.1.1], abrogé.

Arrêté ministériel concernant l'installation d'un support à bicyclettes à l'avant des autobus et des minibus, A.M. 2009-03 du 30-03-09, (2009) 141 G.O. 2, 1769A, a. 3.

Règlement sur le Fonds de recherche et de développement des producteurs de bleuets, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 26], aa. 2, 3.

Règlement modifiant le Règlement sur le Fonds de recherche et de développement des producteurs de bleuets, Décision 9627 du 01-03-11, (2011) 143 G.O. 2, 993, aa. 1, 2.

Règlement sur la production et la mise en marché des porcs, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 281], aa. 1, 5.1-5.9, 21.1-21.11, 57.1, ann. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs, Décision 9628 du 04-03-11, (2011) 143 G.O. 2, 993, aa. 1-5.

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, [R.R.Q., c. **Q-2**, D. 100-2011 du 16-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 971], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'arpentage des terres du Canada, L.R.C. 1985, ch. **L-6**, a. 24.

Loi sur la certitude des titres fonciers des premières nations, L.C. 2010, ch. 6, a. 9.

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, L.R.C. **1985 (2^e suppl.)**, ch. **4**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, DORS/2011-37 du 10-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 506, a. 1.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999**, ch. **33**, ann. I.

Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), DORS/2011-25 du 04-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 296, a. 1;

Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), DORS/2011-26 du 04-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 309, a. 1;

Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), DORS/2011-34 du 10-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 481, a. 1;

Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), DORS/2011-35 du 10-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 493, a. 1.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, L.C. **2000**, ch. **17**, aa. 55, 58.

Loi sur l'emploi et la croissance économique, L.C. 2010, ch. 12, aa. 1874, 1875.

Loi sur les espèces en péril, L.C. **2002**, ch. **29**, ann. I.

Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril, DORS/2011-8 du 04-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 103, aa. 1-14.

Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, L.C. **2003**, ch. **15**, art. **67**, ann. I.

Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, no 2010-2, DORS/2011-36 du 10-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 503, aa. 1-7.

Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, L.C. **2005**, ch. **9**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, DORS/2011-27 du 04-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 321, aa. 1, 2.

Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations, L.C. **2005**, ch. **53**, aa. 2, 3, 4.1, 5, 7-9, 11, 12.1.

Loi sur la certitude des titres fonciers des premières nations, L.C. 2010, ch. 6, aa. 2-8.

Loi sur l'accord définitif concernant les premières nations manulthes, L.C. **2009**, ch. **18**.

Entrée en vigueur des articles 10, 11.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

Règlement sur la surveillance du pari mutuel, DORS/91-365, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur la surveillance du pari mutuel, DORS/2011-53 du 28-02-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 585, a. 1.

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. **E-15**.

Règlement sur les personnes morales étroitement liées (TPS/TVH), DORS/91-21, titre intégral, aa. 1 et l'intertitre le précédant, 3.

Règlement n° 2 modifiant divers règlements relatifs à la TPS/TVH, DORS/2011-56 du 03-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 599, aa. 1-3.

Règlement sur les services financiers (TPS/TVH), DORS/91-26, titre intégral, aa. 1 et l'intertitre le précédant, 4.

Règlement n° 2 modifiant divers règlements relatifs à la TPS/TVH, DORS/2011-56 du 03-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 599, aa. 4-6.

Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH), DORS/91-28, titre intégral, aa. 1 et l'intertitre le précédant, 2, 3, 5, 7, 9, 11 (A), 13, 14.

Règlement n° 2 modifiant divers règlements relatifs à la TPS/TVH, DORS/2011-56 du 03-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 599, aa. 7-16.

Règlement sur les coentreprises (TPS/TVH), DORS/91-36, a. 3.

Règlement n° 2 modifiant divers règlements relatifs à la TPS/TVH, DORS/2011-56 du 03-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 599, a. 17.

Règlement sur la comptabilité abrégée (TPS/TVH), DORS/91-51, aa. 15, 19, 21.

Règlement n° 2 modifiant divers règlements relatifs à la TPS/TVH, DORS/2011-56 du 03-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 599, aa. 18-21.

Règlement sur la déduction pour le remboursement provincial (TPS/TVH),

DORS/2001-65, a. 2.1.

Règlement n° 2 modifiant divers règlements relatifs à la TPS/TVH, DORS/2011-56 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 599, a. 22.

Règlement sur le nouveau régime de la taxe à valeur ajoutée harmonisée, DORS/2010-117, 13, 47.1.

Règlement n° 2 modifiant divers règlements relatifs à la TPS/TVH, DORS/2011-56 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 599, aa. 23, 24.

Règlement n° 2 sur le nouveau régime de la taxe à valeur ajoutée harmonisée, DORS/2010-151, aa. 2, 7.1, 7.2, 12, 14, 15 (F), 22.1, 29, 34, 51-56.

Règlement n° 2 modifiant divers règlements relatifs à la TPS/TVH, DORS/2011-56 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 599, aa. 25-38.

Règlement sur les droits en garantie (TPS/TVH), DORS/2011-55 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 596, nouveau.

Règlement sur le crédit pour allègement provincial (TVH), DORS/2011-57 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 643, nouveau.

Loi sur les pêches, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

Règlement sur les secteurs d'exploitation des pêcheries du Pacifique (2007), DORS/2007-77, ann. II.

Erratum, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 695.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, ann. F.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1627 — annexe F), DORS/2011-58 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 649, a. 1.

Loi sur les brevets, L.R.C. 1985, ch. **P-4**.

Règles sur les brevets, DORS/96-423, aa. 28, ann. II.

Règles modifiant les Règles sur les brevets, DORS/2011-61 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 663, aa. 1, 2.

Loi sur le divorce, L.R.C. **1985 (2° suppl.)**, ch. **3**.

Règlement sur le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, DORS/86-600, aa. 5, 9.

Règlement modifiant le Règlement sur le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, DORS/2011-59 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 652, aa. 1, 2.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. **1992**, ch. **17**.

Règlement sur l'application de la résolution des Nations Unies sur la Libye et les mesures économiques spéciales, DORS/2011-51 du 27-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 576, nouveau.

Décret concernant l'autorisation, par permis, à procéder à certaines opérations (Libye), DORS/2011-52 du 27-02-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 584, nouveau.

Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses, L.C. **1992**, ch. **34**.

Règlement sur le transport des marchandises dangereuses, DORS/2001-286, aa. 1.3.1, 1.4, 5.14.1, 5.12, 5.15, 5.15.1, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (modification n° 9), DORS/2011-60 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 655, aa. 1-6.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001**, ch. **27**.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 79, 87.1.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2011-54 du 03-03-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 587, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion

Édition électronique de Gaudet éditeur ltée

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs

conventions entre actionnaires et leurs formulaires.

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil),

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi !

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.